

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 960

15 avril 2014

SOMMAIRE

A+ Consulting S.A.	46067	HP Innovation S.A.	46067
B2 Print S.à r. l.	46077	IMMOBILIERE Alain GENIN	46056
CD Participations S.à r.l.	46079	Immobilière Merl S.A.	46070
Codipart S.A.	46043	Infra Santana S.à r.l.	46075
Codipart S.A., SPF	46043	Inland Cargo-Line S.A.	46070
Corestate Berry HoldCo S.à r.l.	46051	Intraline S.A.	46074
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	46037	Ivory Investments S.à r.l.	46073
Elenia Finance (SPPS) S.à r.l.	46046	Jasperus	46070
Erimmo	46061	Kansas Luxco Sàrl	46070
Erimmo SPF	46061	Kitty Music S.à r.l.	46066
Euthidemos Investments S.à r.l.	46059	Kohrmedia S.à r.l.	46077
Family Office Luxembourg S.A.	46062	KPI Residential Property 11 S.à r.l.	46067
FaVo S.à r.l.	46049	Manuel Investments S.A.	46078
FaVo S.à r.l., SPF	46049	McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l.	46065
Floris S.à r.l.	46064	MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.	46078
Forlux S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	46049	NCIS Sàrl	46065
FS Management 1 S.à r.l.	46057	Nethuns S.A.	46065
Fundsquare S.A.	46065	Nordic Cecilia Four S.à r.l.	46034
Galerie Commerciale de Kirchberg	46055	Paula S.à r.l.	46066
Greenfield International SPF S.A.	46079	PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	46064
HeraFund SA	46051	Poland Industrial S.à r.l.	46077
Hoche Partners International Holding In- dustriel et Immobilier S.C.A.	46067	Rio Preto Partners S.à r.l.	46077
		Société d'Investissement AMBARES S.à r.l.	46078

Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Nordic Cecilia Four Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 104028, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Nordic Cecilia Four S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 152.173, constituée suivant acte notarié en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 919 du 3 mai 2010.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 772 du 20 avril 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées

de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023578/181.

(140027808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of twenty-one thousand, seven hundred and forty (21,740) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 23 January 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares, here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 16 January 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-one thousand, five hundred and fourteen (21,514) class A ordinary shares and two hundred fifty-one thousand, two hundred and eighty-five (251,285) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 23 January 2014,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand, two hundred and sixty-three United States Dollars and ninety-one cents (USD\$32,263.91), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 13 December 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) To issue, with an aggregate share premium of thirty three thousand and ninety six United States Dollars and eighty seven cents (USD\$33,096.87), three thousand three hundred and thirteen (3,313) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty two thousand two hundred and ninety seven United States Dollars and four cents (USD\$32,297.04),

represented by three million two hundred and twenty nine thousand, seven hundred and four (3,229,704) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty thousand seven hundred and seventy nine (1,540,779) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

3) Miscellaneous.

Then, the shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of thirty-three thousand and ninety-six United States Dollars and eighty-seven cents (USD\$33,096.87), three thousand three hundred and thirteen (3,313) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of thirty-three thousand, one hundred and thirty United States Dollars (USD \$ 33,130) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,652, refrain: 0, against: 514, abstaining: 17,300;
- Class B ordinary shares in favor: 52,509, refrain: 0, against: 2,730, abstaining: 226,186; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand two hundred and ninety-seven United States Dollars and four cents (USD\$32,297.04), represented by three million two hundred and twenty-nine thousand, seven hundred and four (3,229,704) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, which is divided into:

(i) one million five hundred and forty thousand seven hundred and seventy-nine (1,540,779) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,519,652, refrain: 0, against: 514, abstaining: 20,613;
- Class B ordinary shares in favor: 52,509, refrain: 0, against: 2,730, abstaining: 226,186; and

- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrice de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrice de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrice de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrice de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrice de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de vingt et un mille sept cent quarante (21.740) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 23 janvier 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrices d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C, ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrices de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA.

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 16 janvier 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrices de vingt et un mille cinq cent quatorze (21.514) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq (251.285) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 23 janvier 2014,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille deux cent soixante-trois Dollars US et quatre-vingt-onze cents (USD\$32.263,91), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié en date du 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, du 13 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Emission, avec une prime d'émission de trente-trois mille quatre-vingt-seize Dollars US et quatre-vingt-sept cents (USD\$33.096,87), de trois mille trois cent treize (3.313) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

2) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US et quatre cents (USD \$32.297,04), représenté par trois millions deux cent vingt-neuf mille sept cent quatre (3.229.704) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante mille sept cent soixante-dix-neuf (1.540.779) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3) Divers.

Sur quoi, les associés requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de trente-trois mille quatre-vingt-seize Dollars US et quatre-vingt-sept cents (USD\$33.096,87), trois mille trois cent treize (3.313) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de trente-trois mille cent trente Dollars US (USD\$33.130) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.652, vote blanc: 0, contre: 514, abstenués: 17.300;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 52.509, vote blanc: 0, contre: 2.730, abstenués: 226.186; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept Dollars US et quatre cents (USD \$32.297,04), représenté par trois millions deux cent vingt-neuf mille sept cent quatre (3.229.704) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante mille sept cent soixante-dix-neuf (1.540.779) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.519.652, vote blanc: 0, contre: 514, abstenués: 20.613;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur 52.509, vote blanc: 0, contre: 2.730, abstenués: 226.186; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1362. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014024573/305.

(140029354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Codipart S.A., Société Anonyme,
(anc. Codipart S.A., SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.844.

L'an deux mille treize.

Le treize décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial Codipart S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B32.844, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 14 juin 1990, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2279 du 20 novembre 2009 («la Société»).

Le capital social est fixé à sept cent mille Euros (EUR 700.000), représenté par neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Suppression du statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société;
2. Changement de la dénomination de la société de «CODIPART S.A., SPF» en «CODIPART S.A.»;
3. Introduction d'un capital autorisé de EUR 15.000.000;
4. Modification de l'article 1, premier paragraphe; l'article 2; l'article 3; l'article 11 des statuts de la Société et ajout d'un article 10bis et d'un article 10ter.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions ont été repris sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

III. Il apparaît de la liste de présence que les neuf mille (9.000) actions sans valeur nominale en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à sept cent mille Euros (EUR 700.000), entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «CODIPART S.A., SPF» en «CODIPART S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1; l'article 2; l'article 3 et l'article 11 des statuts de la Société et d'ajouter un article 10bis et un article 10ter:

« **Art. 1^{er}. Paragraphe premier.** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de CODIPART S.A.»

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers parmi lesquels:

- (i) Les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financières, et

(ii) Les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société est admise à détenir une participation dans une société, tant luxembourgeoise qu'étrangère.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, prêter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles.

Art. 3. Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 700.000), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions.

Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions, selon la proportion de dix-neuf (19) actions bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) pour une (1) action bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros un (1) à quatre cent cinquante (450), avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Art. 10bis. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société. Cependant, pour la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, chacun en proportion du nombre d'actions qu'il détient, au paiement d'un dividende annuel correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si dans un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, le détenteur d'actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué à la valeur nominale ou à défaut au pair comptable des actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000), augmenté (i) de la proportion des réserves et bénéfices reportés de la Société existants et comptabilisés comme tels à la date du 13 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan et (ii) du montant total des bénéfices liés aux actions portant les numéros quatre cent

cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Le dividende préférentiel résultant de cette deuxième composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Pour les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023, toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement aux porteurs d'actions portant les numéros un (1) à quatre cent cinquante (450) proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société. Concernant ces bénéfices, les autres actionnaires n'auront pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du dividende prévu à l'alinéa 2 du présent article. Durant les exercices ultérieurs, les bénéfices annuels nets réalisés au cours de la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et non attribuables aux porteurs d'actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) conformément à l'alinéa 2 du présent article seront distribués aux seuls porteurs des actions numérotées un (1) à quatre cent cinquante (450).

Dans l'hypothèse où les dividendes relatifs aux bénéfices annuels nets n'auraient pas été entièrement distribués aux porteurs d'actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) conformément à l'alinéa 2 du présent article ou si la Société décide de ne pas distribuer de dividendes pour une année donnée au cours de la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023, ces montants seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution, et se cumuleront avec les montants distribuables au profit des détenteurs d'actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) en application de l'alinéa 2.

Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux droits économiques des actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) et décidera soit de procéder à leur rachat à hauteur du montant du capital social représenté par les actions qu'ils détiennent augmenté (i) de la proportion des réserves et bénéfices reportés de la Société existants et comptabilisés comme tels à la date du 13 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan, et (ii) des dividendes accumulés et non entièrement payés le cas échéant qui leur seraient encore dus sur base de l'alinéa 2 du présent article, soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2023 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2033. Cette décision sera prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des droits économiques des actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) avant le 31 décembre 2023, les droits économiques de ces dernières seront automatiquement éteints pour les bénéfices réalisés par la Société à compter du 1^{er} janvier 2024 et les actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) participeront alors au bénéfice annuel de la Société à partir du 1^{er} janvier 2024. Malgré cette extinction des droits économiques concernant les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024, les actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) conserveront, en cas de distribution de dividendes, de rachat ou de liquidation, leurs droits prioritaires aux bénéfices réalisés au cours de la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023 en exécution de l'alinéa 2 du présent article et qui n'auraient pas été distribués.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 10ter. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Pour la période du 13 décembre 2013 au 31 décembre 2023, le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société sera distribué aux seuls détenteurs d'actions portant les numéros un (1) à quatre cent cinquante (450), proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, à condition toutefois que la Société se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et ait au préalable remboursé aux détenteurs des actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) (i) le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions qu'ils détiennent, (ii) la proportion de réserves et bénéfices reportés existants et comptabilisés comme tels à la date du 13 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan et (iii) les dividendes leur revenant par application de l'alinéa 2 de l'article 10bis.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société; toutefois, les dividendes revenant aux porteurs des

actions portant les numéros quatre cent cinquante-et-un (451) à neuf mille (9.000) par application de l'alinéa 2 de l'article 10bis leur seront payés en priorité et la partie du boni de liquidation se rapportant à des résultats relatifs à ladite période sera distribuée aux seuls porteurs des actions numérotées un (1) à quatre cent cinquante (450).»

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024547/185.

(140029716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Elenia Finance (SPPS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.775.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Elenia Finance Oyj, a public limited liability company (oyj) incorporated under the laws of Finland with registered number 2584057-5 and having its registered office at Televisiokatu 4 A, FI-00240 Helsinki, Finland, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Dominique LE GAL, residing professionally at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tampere, on December 16, 2013.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1) That the private limited liability company "Elenia Finance (SPPS) S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 181775, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 13, 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the appearing party is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions.

First resolution

The entirety of the subscribed share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 64,732,800 (sixty-four million seven hundred thirty-two thousand eight hundred euros) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 64,745,300 (sixty-four million seven hundred forty-five thousand three hundred euros) by way of issuance of the New Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following intervention for the subscription for the New Shares and the full payment of the Subscription Price:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares that it subscribes in cash for 6,473,280,000 (six billion four hundred seventy-three million two hundred eighty thousand) New Shares at the Subscription Price, and pays them up in full by way of a cash

payment, so that the amount of EUR 647,328,000 (six hundred forty-seven million three hundred twenty-eight thousand euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

The Sole Shareholder acknowledges that the cash payment in consideration for the issuance of the New Shares in the aggregate amount of EUR 647,328,000 (six hundred forty-seven million three hundred twenty-eight thousand euros) should be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 64,732,800 (sixty-four million seven hundred thirty-two thousand eight hundred euros) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 582,595,200 (five hundred eighty-two million five hundred ninety-five thousand two hundred euros) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 (Share Capital) of the Articles in order to reflect the above resolutions and the creation and issuance of the New Shares so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 64,745,300 (sixty-four million seven hundred forty-five thousand three hundred euros), represented by 6,474,530,000 (six billion four hundred seventy-four million five hundred thirty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the Share Register and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately EUR 6,500 (six thousand five hundred Euros).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Elenia Finance Oyj, une oyj constituée sous les lois de la Finlande, avec numéro d'immatriculation 2584057-5 et ayant son siège social à Televisiokatu 4 A, FI-00240 Helsinki, Finlande, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Dominique LE GAL, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tampere, le 16 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Elenia Finance (SPPS) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181775, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2) Que la partie comparante est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital souscrit de la Société étant représenté, l'Associé Unique représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclarant avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 64.732.800 EUR (soixante-quatre millions sept cent trente-deux mille huit cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 64.745.300 EUR (soixante-quatre millions sept cent quarante-cinq mille trois cents euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire par un apport en numéraire à 6.473.280.000 (six milliards quatre cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt mille) Nouvelles Parts Sociales au Prix de Souscription, et libérer intégralement l'apport en numéraire par un paiement en espèces, de sorte que la somme de 647.328.000 EUR (six cent quarante-sept millions trois cent vingt-huit mille euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

L'Associé Unique reconnaît pleinement que le paiement en espèce relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 647.328.000 EUR (six cent quarante-sept millions trois cent vingt-huit mille euros) devrait être alloué comme suit:

- (i) un montant de 64.732.800 EUR (soixante-quatre millions sept cent trente-deux mille huit cents euros) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de 582.595.200 EUR (cinq cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros) au compte de la prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (Capital social) des Statuts afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus et la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, qui aura ainsi, désormais, la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 64.745.300 EUR (soixante-quatre millions sept cent quarante-cinq mille trois cents euros), représenté par 6.474.530.000 (six milliards quatre cent soixante-quatorze millions cinq cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un cent d'euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le Registre de l'Actionnaire et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout risque de confusion, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. LE GAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024595/139.

(140029900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.886.

—
Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 février 2014

1. La cooptation décidée par les administrateurs restants en date du 20 janvier 2014 de Mme Ruth RÖMER comme administrateur a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

2. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

3. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014024665/22.

(140029825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**FaVo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. FaVo S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 156.814.

—
L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bob FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L- 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FaVo S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156814, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 20 janvier 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et à cet effet de modifier subséquemment les articles 1, 2, 4, 6 et 7 des Statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (la "Loi SPF"), et régie par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

“ **Art. 2.** L’objet de la Société est exclusivement l’acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d’actifs financiers tels que définis à l’article 2 de la Loi SPF relative à la création d’une société de gestion de patrimoine familial (“SPF”), à l’exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d’entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n’est admise à détenir une participation dans une société qu’à la condition de ne pas s’immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.”

“ **Art. 4.** La société prend la dénomination de “FaVo S.à r.l., SPF”.”

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l’intérêt du patrimoine privé d’une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d’investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l’attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l’objet d’un placement public ou être admis à la cotation d’une bourse de valeur.

Lorsque, et aussi longtemps qu’un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d’application, c’est-à-dire chaque décision de l’associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu’elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.”

“ **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’accord unanime de tous les associés, en conformité avec l’article 189 de la Loi et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l’article 3 de la Loi SPF définissant l’investisseur éligible.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l’exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d’exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s’élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013 LAC/2013/59707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024627/86.

(140029867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

HeraFund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.737.

—
Extrait de l'assemblée générale du 6 février 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 6 Février 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Dépireux, Monsieur Benoît de Froidmont et de Monsieur Adrien Rolle de leurs fonctions d'administrateurs.

- L'assemblée générale décide de nommer:

* Mademoiselle Emilie Bensmihen, née à Schiltigheim (France), le 5 mai 1981, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

* Monsieur Sylvain Elias, né à Etterbeek (Belgique), le 2 novembre 1981, et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

* Madame Véronique De Meester, née à Ixelles (Belgique), le 24 mai 1955, et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

A la fonction d'administrateurs de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

- L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société au:

* 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014024691/27.

(140029571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Corestate Berry HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.837.440,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.183.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Corestate Berry HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.183, incorporated following a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, of 11 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2968 of 3 December 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 17 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2146 of 29 August 2012.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.00 a.m. with Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Sophie ARVIEUX, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro) so as to decrease it from its present amount of EUR 52,837,440.- (fifty-two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro) to EUR 2,837,440.- (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro).

2. To cancel with immediate effect fifty million (50,000,000) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) proportionally to the shareholding of each shareholder by reimbursement of the nominal value by set-off of existing receivables the Company has towards its shareholders for such amount.

3. To set the amount of the Company's share capital at EUR 2,837,440.- (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro) represented by 2,837,440 (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

4. To amend article five (5) of the Company's articles of association.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The voting rights attached to the shares held by the Company are suspended.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro) so as to decrease it from its present amount of EUR 52,837,440.- (fifty-two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro) to EUR 2,837,440.- (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel with immediate effect 50,000,000 (fifty million) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) proportionally to the shareholding of each shareholder by reimbursement of the nominal value by set-off of existing receivables the Company has towards its shareholders for such amount.

As a result of such cancellation, the general meeting of shareholders acknowledges that the shares of the Company are held as follows:

- CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Switzerland: 298,709 (two hundred ninety-eight thousand seven hundred nine) shares;
- CKU AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Züricherstrasse 156, 8645 Jona-Rapperswil, Switzerland: 310,498 (three hundred ten thousand four hundred ninety-eight) shares;
- vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstraße 135, 6300 Zug, Switzerland: 283,744 (two hundred eighty-three thousand seven hundred forty-four) shares;
- CORESTATE MCIF GMBH & CO. KG, with business address at c/o HauckSchuchardt, Niedenau 61-63, 60325 Frankfurt am Main, Germany: 29,755 (twenty-nine thousand seven hundred fifty-five) shares;
- Mr Rainer-Marc Frey, residing at Seeweg 39, 8807 Freienbach, Switzerland: 1,500,737 (one million five hundred thousand seven hundred thirty-seven) shares;
- Mr Adrian Gut, residing at Allwinden 11, 6047Kastanienbaum/Luzern, Switzerland: 310,498 (three hundred ten thousand four hundred ninety-eight) shares;
- Mr Urs Spörri, residing at Studenbühlstrasse 29, 8832 Wollerau, Switzerland: 103,499 (one hundred three thousand four hundred ninety-nine) shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the amount of the Company's share capital at EUR 2,837,440.- (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro) represented by 2,837,440 (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article five (5) of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 2,837,440.- (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty Euro) represented by 2,837,440 (two million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

There being no further business, the meeting is closed at 11.30 a.m.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and German texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zwanzigsten Dezember.

Vor Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Corestate Berry HoldCo S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 164.183, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Camille Mines, Notar mit Amtssitz in Capellen, Großherzogtum Luxemburg, am 11. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 3. Dezember 2011, Nummer 2968 (die "Gesellschaft") abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar vom 17. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 29. August 2012, Nummer 2146.

Die außerordentliche Generalversammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet, mit Herr Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Vorsitzenden.

Der Vorsitzende ernennt Frau Sophie ARVIEUX, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg als Sekretär.

Die Versammlung bestellt Herr Patrick CHANTRAIN, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg als Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu erklären, dass:

I.- Die Tagesordnung der außerordentliche Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 50.000.000,- (fünfzig Millionen Euro), um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 52.837.440,-(zweiundfünfzig Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro) auf EUR 2.837.440,- (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro) zu bringen.

2. Annullierung mit sofortiger Wirkung von 50.000.000 (fünfzig Millionen) Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro), anteilmäßig zur Beteiligung von jedem Gesellschafter mittels Rückzahlung des Nennwerts durch Aufrechnung mit bestehenden Forderungen der Gesellschaft gegenüber ihrer Gesellschafter in gleicher Höhe.

3. Festsetzen des Kapitals der Gesellschaft auf EUR 2.837.440,- (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro) eingeteilt in 2.837.440 (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

4. Abänderung des Artikels fünf (5) der Satzung der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.

(ii) Die Anwesenheitsliste führt die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Anteile auf; die Anwesenheitsliste, welche von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschaftern und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, die „ne varietur“ durch die erschienenen Parteien gezeichnet wurden, werden ebenfalls dieser Urkunde beigefügt bleiben.

(iii) Der Gesamtbetrag des Gesellschaftskapitals ist anwesend oder vertreten und die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie ordnungsgemäß einberufen wurden und über die Tagesordnung vor der Versammlung Kenntnis hatten, und hierzu keine vorherige Einberufung notwendig gewesen ist.

(iv) Diese außerordentliche Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß konstituiert und kann rechtsgültig über sämtliche Tagesordnungspunkte beraten. Die außerordentliche Generalversammlung hat nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 50.000.000,- (fünfzig Millionen Euro) herabzusetzen, um dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von EUR 52.837.440,- (zweiundfünfzig Millionen achthundertsiebenunddreißigtausend vierhundertvierzig Euro) auf EUR 2.837.440,- (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung 50.000.000 (fünfzig Millionen) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) zu annullieren, anteilmäßig zur Beteiligung von jedem Gesellschafter mittels Rückzahlung des Nennwerts durch Aufrechnung mit bestehenden Forderungen der Gesellschaft gegenüber ihrer Gesellschafter in gleicher Höhe.

Als Folge dieser Annullierung nimmt die Generalversammlung zur Kenntnis, dass die Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, 6300 Zug, Schweiz: 298.709 (zweihundertachtundneunzigtausendsiebenhundertneun) Anteile;
- CKU AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Züricherstraße 156, 8645 Jona-Rapperswil, Schweiz: 310.498 (dreihundertzehntausendvierhundertachtundneunzig) Anteile;
- vitB AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts, mit Gesellschaftssitz in Baarerstraße 135, 6300 Zug, Schweiz: 283.744 (zweihundertdreieundachtzigtausendsiebenhundertvierundvierzig) Anteile;
- CORESTATE MCIF GmbH & Co KG, mit Firmenadresse in c/o HauckSchuchardt, Niedenau 61-63, 60325 Frankfurt-am-Main, Deutschland: 29.755 (neunundzwanzigtausendsiebenhundertfünfundfünfzig) Anteile;
- Herr Rainer-Marc Frey, ansässig in Seeweg 39, 8807 Freienbach, Schweiz: 1.500.737 (eine Million fünfhunderttausendsiebenhundertsiebenunddreißig) Anteile;
- Herr Adrian Gut, ansässig in Allwinden 11, 6047 Kastanienbaum/Luzern, Schweiz: 310.498 (dreihundertzehntausendvierhundertachtundneunzig) Anteile;
- Herr Urs Spörri, ansässig in Studenbühlstraße 29, 8832 Wollerau, Schweiz: 103.499 (einhundertdreitausendvierhundertneunundneunzig) Anteile.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft auf EUR 2.837.440,- (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro), eingeteilt in 2.837.440 (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) festzusetzen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung hat beschlossen, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt EUR 2.837.440,- (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig Euro), eingeteilt in 2.837.440 (zwei Millionen achthundertsiebenunddreißigtausendvierhundertvierzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro).

“Da es keine weiteren Wortmeldungen gibt, wird die Versammlung um 11.30 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft in Zusammenhang mit vorliegender Urkunde entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200,-).

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

WORÜBER Urkunde erstellt in Luxemburg am Datum, wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. CHANTRAIN, S. ARVIEUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15801. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 14. Februar 2014.

Référence de publication: 2014024524/189.

(140029449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

L'an deux mille treize, le treizième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, une société anonyme, ayant son siège social sis 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié de scission en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 111 du 15 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, le 6 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50172 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Me Stéphanie Weydert, résidant professionnellement 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg (le «Président»), qui désigne en tant que secrétaire, Melle Hélène Grandmaire, résidant professionnellement 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

L'assemblée élit M. Nicolas Ronzel, résidant professionnellement 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I.- Le nom des actionnaires de la Société et le nombre d'actions détenues par ceux-ci sont mentionnés sur la liste de présence signée par le représentant des actionnaires ou leur mandataire, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités d'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la totalité du capital social est présent ou représenté à l'assemblée.

III.- L'assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connus des actionnaires de la Société représenté à l'assemblée.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Les actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des actionnaires de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les actionnaires de la Société décident unanimement de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.528.682,52 (dix millions cinq cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-deux centimes d'euro), représenté par 424.726 (quatre cent vingt-quatre mille sept cent vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les transferts d'actions sont réalisés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à toute convention conclue à tout moment par tous les actionnaires de la société et la société."

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Les règles régissant le conseil d'administration résultent de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des présents statuts ainsi que du règlement d'ordre intérieur adopté par les membres du conseil d'administration."

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Weydert, Grandmaire, Ronzel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024675/75.

(140029741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

IMMOBILIERE Alain GENIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 84, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 171.242.

L'an deux mil treize, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain GENIN, agent immobilier, né le 6 juin 1978 à Villerupt (France), demeurant au 84 rue du X Octobre L-7243 Bereldange.

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE Alain GENIN.» avec siège social à L-4275 Esch-sur-Alzette, 6, place de la Paix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 2444, en date du 2 octobre 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 171.242 (la «Société»).

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'Associé Unique transfère le siège social au 84 rue du X Octobre L-7243 Bereldange, et, par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. GENIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26.11.2013. Relation: LAC/2013/53555. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.02.2014.

Référence de publication: 2014024724/33.

(140030109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Management 1, S.à r.l." on December 16, 2013 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed in verbatim by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I.- The company "FS Management 1, S.à r.l." is a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168226, incorporated on March 26, 2012, by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 1276 of May 23, 2012 (the "Company") whose articles have been last modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 18, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2125 of August 31, 2013.

II.- According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at four million seven hundred and thirty-threethousand Danish Kroner (DKK 4,733,000.-) divided into twentythree thousand six hundred and sixty-five (23.665) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) divided into five hundred thousand (500,000) parts of two hundred Danish Kroner DKK (DKK 200) each.

During the period of five years from May 23, 2012, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- On December 11, 2013 the participants of the Company, passed a resolution approving Jennie Chua, Henrik Poulsen, Charles Lamb Allen and Thomas Frederik Berglund as new participants (the "New Participants").

IV.- Following receipt by the Company of the sum of fourteen million nine hundred and ninety-six thousand seven hundred and sixty-two Danish Kroner fifty-nine Oere (DKK 14,996,762.59), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of two million seventeen thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 2,017,800.-), to bring it from its present amount of four million seven hundred and thirty-three thousand Danish Kroner (DKK 4,733,000.-) to six million seven hundred and fifty thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 6,750,800.-), by the issuance of ten thousand eighty-nine (10,089) new parts having a par value of two hundred Danish Krone (DKK 200) each and issued with a premium of DKK 1286.4468819535 per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts to the New Participants as follows:

- Jennie Chua: 672 new parts
- Henrik Poulsen: 2018 new parts
- Charles Lamb Allen: 6727 new parts
- Thomas Frederik Berglund: 672 new parts.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of fourteen million nine hundred and ninety-six thousand seven hundred and sixty-two Danish Kroner thirty Oere (DKK 14,996,762.59) for the New Parts has been given.

V. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

“The issued capital of the company is fixed at six million seven hundred and fifty thousand eight hundred Danish Kroner (DKK 6,750,800.-) divided into thirty-three thousand seven hundred and fifty four (33,754) parts of two hundred Danish Krone (DKK 200) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de “FS Management 1 S.à r.l.” en date du 16 décembre 2013 (la « Décision du Conseil »), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société “FS Management 1, S.à r.l.” est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168226, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1276 du 23 mai 2012 (la « Société»), dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2125 du 31 août 2013.

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à quatre millions sept cent trente-trois mille couronnes danoises (DKK 4.733.000,-) divisé en vingt-trois mille six cent soixante-cinq (23.665) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de couronnes danoises (DKK 100,000,000) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 23 mai 2012, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- Le 11 décembre 2013, les associés de la Société ont passé une résolution pour approuver Jennie Chua, Henrik Poulsen, Charles Lamb Allen et Thomas Frederik Berglund comme nouveaux associés (les «Nouveaux Associés»).

IV.- A la suite de la réception de la somme de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-deux couronnes danoises cinquante-neuf Oere (DKK 14.996.762,59), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux millions dix-sept mille huit cent couronnes danoises (DKK 2.017.800,-) pour porter le capital de son montant actuel de quatre millions sept cent trente-trois mille couronnes danoises (DKK 4.733.000,-) à six millions sept cent cinquante mille huit cent couronnes danoises (DKK 6.750.800,-) par la création et l'émission de dix mille quatre-vingt-neuf (10.089) nouvelles parts d'une valeur de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 1286.4468819535 chacune (les „Nouvelles Parts“) et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts aux Nouveaux Associés comme suit:

- Jennie Chua: 672 nouvelles parts
- Henrik Poulsen: 2018 nouvelles parts
- Charles Lamb Allen: 6727 nouvelles parts
- Thomas Frederik Berglund: 672 nouvelles parts.

La preuve de paiement de la somme de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-deux couronnes danoises cinquante-neuf Oere (DKK 14.996.762,59) pour les Nouvelles Parts a été fournie.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions sept cent cinquante mille huit cent couronnes danoises (DKK 6.750.800,-) divisées en trente-trois mille sept cent cinquante-quatre (33.754) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024667/131.

(140029665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Euthidemos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.871.

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par lois de l'Italie "ARTECH PUBLISHING SRL", établie et ayant son siège social à I-20159 Milan, 40, Via Taormina, inscrite au Registre des Sociétés ("Registro delle Imprese") de Milan, numéro fiscal et numéro d'inscription 10911590155, numéro R.E.A ("Repertorio Economico Amministrativo") 1420542,

ici dûment représentée par son gérant unique ("amministratore unico") Monsieur Marco PINETTI, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie), le 26 mars 1958, numéro fiscal PNTMRC58C26F205O, demeurant à I-22060 Carimate (CO), Via del Tennis 15.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "EUTHIDEMOS INVESTMENTS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180871, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2979 du 26 novembre 2013, et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante, seule et unique associée de la Société (l'"Associée Unique"), représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a pris, par son représentant légal, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-sept mille euros (567.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (579.500,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille six cent soixante-dix (5.670) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue ensuite l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire aux cinq mille six cent soixante-dix (5.670) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en les biens immobiliers immeubles suivants:

Bureaux:

1. Cormano, Via Antonio Gramsci 57, de type A10, enregistré au cadastre feuille 14 numéro 70 Sub 708;
2. Cormano, Via Antonio Gramsci 57, de type A10, enregistré au cadastre feuille 14 numéro 70 Sub 712;
3. Cormano, Via Antonio Gramsci 57, de type A10, enregistré au cadastre feuille 14 numéro 70 Sub 713.

Évaluation de l'apport en nature

L'Apport est estimé à au moins cinq cent soixante-sept mille euros (567.000,-EUR), tel que cela résulte d'un rapport (le "Rapport") dressé en date du 31 octobre 2013 par le réviseur italien "STUDIO PROFESSIONALE UMBRIANO & PARTNERS" de I-20127 Milan, Via Marco Aurelio, 8 (Italie), sous la signature de Monsieur Raffaele UMBRIANO.

Une copie du Rapport (annexe 1), après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec lui.

Origine de propriété

"ARTECH PUBLISHING SRL", pré-désignée, est devenue propriétaire de ces éléments immobiliers suivant actes notariés:

- du 19 mai 2011, pour le bien 1), (annexe 2);
- du 19 mai 2011, pour le bien 2), (annexe 3); et
- du 12 mai 2009, pour le bien 3), (annexe 4).

Les copies desdits actes d'acquisitions, signées "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Réalisation effective de l'apport

L'Associée Unique, en tant qu'apporteur, déclare pour l'Apport:

- (i) que les immeubles, objet de l'apport, sont de sa propriété pleine et exclusive;
- (ii) que les biens numérotés 2 et 3 sont grevés d'hypothèque conventionnelle au profit de divers établissements financiers italiens;
- (iii) que les dispositions des contrats de prêt hypothécaires ne font pas obstacle au présent apport en nature;
- (iv) qu'elle s'engage à fournir une lettre émanant des créanciers hypothécaires confirmant avoir été informés de l'apport en nature au profit de la Société; et
- (v) que les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives et en particulier avec la transmission immédiate de la possession à la Société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la Société à partir d'aujourd'hui, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge de la partie conférante.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (579.500,- EUR), représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze (5.795) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. PINETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024619/85.

(140029770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Erimmo SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Erimmo).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.494.

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric BERNARD, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ERIMMO", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156494, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2721 du 11 décembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et à cet effet de modifier subséquemment les articles 1, 2, 4, 6 et 7 des Statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (la "Loi SPF"), et régie par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

" **Art. 2**. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

" **Art. 4**. La société prend la dénomination de "ERIMMO SPF"."

" **Art. 6**. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

" **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, en conformité avec l'article 189 de la Loi et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi SPF définissant l'investisseur éligible.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024613/86.

(140029859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 73.890, constituée en date du 14 janvier 2000 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 283 du 14 avril 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 21 novembre 2011 suivant acte notarié reçu le 21 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 22 du 4 janvier 2012.

L'assemblée générale est ouverte à 10.01 heures sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, licencié en notariat, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle SCHILTZ, maître en sciences comptables et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social en donnant la teneur suivante à l'article 4 des statuts:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est d'exercer toutes activités relatives à la profession d'expert-comptable.

Elle peut organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les comptes annuels et les bilans et analyser, par des procédés de la technique comptable, la situation, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Elle peut en outre tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

Dans le cadre de cette profession, la Société peut exercer l'activité de Family Office au sens de la loi du 21 décembre 2012 et, à ce titre, fournir à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

Elle est en outre autorisée à prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et à faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social en donnant à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est d'exercer toutes activités relatives à la profession d'expert-comptable.

Elle peut organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les comptes annuels et les bilans et analyser, par des procédés de la technique comptable, la situation, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Elle peut en outre tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

Dans le cadre de cette profession, la Société peut exercer l'activité de Family Office au sens de la loi du 21 décembre 2012 et, à ce titre, fournir à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires.

Elle est en outre autorisée à prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et à faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, C. Grundheber, E. Schiltz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 février 2014. REM/2014/362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014024650/76.

(140029344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Floris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.154.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 6 février 2014

En date du 6 février 2014, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1- Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 6 février 2014, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Lorito Holdings (Guernsey) Limited, une limited company, constituée et régie selon les lois de Guernesey, immatriculée au Guernsey Registry sous le numéro 49153, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1st & 2nd Floors, Elyzabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lorito Holdings (Guernsey) Limited, 12.500 parts sociales.

2- Transfert de siège

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au: 37C, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au immédiat.

3- Modifications du conseil de gérance

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Claire Alamichel, née le 11 avril 1979, à Toulouse, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 37C, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Catherine KOCH, gérant de la Société, en tant que gérant B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Floris S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014024645/34.

(140029753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.006,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2014, la décision suivante a été prise:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 20 février 2014:

Madame Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande avec adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, gérant A;

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant B;

- Monsieur Paul Galliver, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2014026868/20.

(140032588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Nethuns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.831.

Les comptes annuels au 30/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026839/9.

(140032444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

NCIS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.405.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014026842/13.

(140032217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

McKesson Luxembourg Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.481.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 4 février 2014, l'associé unique de la Société, McKesson US Finance Corporation, a cédé toutes les 500 parts sociales détenues dans la Société à Cougar III UK Limited.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique de la Société est Cougar III UK Limited, une société constituée au Royaume-Uni et ayant son siège social à TMF Corporate Administration Services Limited, 5th Floor. 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson Luxembourg Finance I S.à. r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014026795/17.

(140032158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Fundsquare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.901.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2013

7) Transfert de siège social

Le Conseil d'administration décide du transfert du siège social de la société du 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 35A, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg à compter du 20 janvier 2014.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

MAXIME AERTS / OLIVIER PORTENSEIGNE

Chief Operating Officer / Chief Operating Officer

Member of the Executive Committee / Member of the Executive Committee

Référence de publication: 2014027218/15.

(140032709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026127/10.

(140031216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Paula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 477, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.793.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Paula Cristina OLIVEIRA DA CRUZ SOARES TEIXEIRA, indépendante, née le 28 mai 1972 à Gondomar (Portugal), demeurant à L-1941 Luxembourg, 477, route de Longwy.

Laquelle comparante, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "PAULA S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156793, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5403 du 20 janvier 2011.

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-1941 Luxembourg, 477, route de Longwy, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le commerce d'articles électroménagers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OLIVEIRA DA CRUZ SOARES TEIXEIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026245/44.

(140031188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Hoche Partners International Holding Industriel et Immobilier S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026055/12.

(140031454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**HP Innovation S.A., Société Anonyme,
(anc. A+ Consulting S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026067/10.

(140031899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

KPI Residential Property 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.705.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. "Babcock & Brown European Investments S.à r.l.", having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.507, holder of two hundred thirty-five (235) shares,

And

2. "GRE Management GmbH", a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) duly organised and incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at 10, Weissenburger Strasse, D-81667 Munich and registered with the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under number HRB 173219, holder of fifteen (15) shares,

here duly represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on 26 November 2013 and 18 November 2013.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the "Shareholders") of "KPI Residential Property 11 S.à r.l.", having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 3 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 24724 on 10 March 2006,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.705 (the "Company").

The Shareholders, represented as aforesaid, request the undersigned notary to act resolutions contained into agenda as following:

Agenda:

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
4. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The Shareholders appoint Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13th 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred twelve euro (EUR 912.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «Babcock & Brown European Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de deux cent trente-cinq (235) parts sociales,

Et

2. «GRE Management GmbH», une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à 10, Weissenburger Strasse, D-81667 Munich, immatriculée auprès du tribunal d'instance de Munich (Amtsgericht München) sous le numéro HRB 173219, propriétaire de 15 (quinze) parts sociales de la Société,

ici représentées par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 26 novembre 2013 et 18 novembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de «KPI Residential Property 11 S.à r.l.», ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24724 en date du 10 mars 2006,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.705 («la Société»).

Les Associés, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
4. Divers.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent douze euros (912,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59566. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014026129/130.

(140031648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Inland Cargo-Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 53, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 161.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 février 2014.
Référence de publication: 2014026074/10.
(140031894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Kansas Luxco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.270.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2014.
Référence de publication: 2014026115/10.
(140031185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Immobilière Merl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 février 2014.
Référence de publication: 2014026089/10.
(140031900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.814.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "JASPERUS", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 129814, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1822 of 28 August 2007,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 447 of March 2, 2010.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

The Chairman appoints Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as secretary.

The Meeting elects Madame Laetitia KELKERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Update of the article 4 of the articles of association in order to read it as follow:

“The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend - to any company in which it has a direct or indirect substantial interest - and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its shareholder(s). The company may also give guarantees and sign indemnities to or for the benefit of any person natural or legal and for the purpose of securing any sum or any other obligation to any third person either of the company or any other natural or legal person. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for article 4) of the articles of association the wording as reproduced in the agenda.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’“Assemblée”) de “JASPERUS”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l’Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129814, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1822 du 28 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 2 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Le Président désigne Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laetitia KELKERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise à jour de l'article 4 des statuts afin de le lire comme suit:

“La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter - à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société - ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. La société peut également donner des garanties et signer des indemnités à ou pour le compte de toute personne physique ou morale et dans le but d'obtenir une somme ou toute autre obligation d'une personne tierce, soit de la société ou tout autre personne physique ou morale. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt des associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.”

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, L. KELKERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026106/142.

(140031222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Ivory Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 139.652.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fjord Clean Energy Fund One LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Isle of Man, having its registered office at Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man IM99 1RZ,

here represented by Abdelrahime BENMOUSSA, private employee, professionally residing in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- Ivory Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée (the Company), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée under number R.C.S. Luxembourg B 139.652, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 16 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1762 dated 17 July 2008.

- The articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-duchy of Luxembourg, dated 24 December 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 940 dated 9 May 2011.

- The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution:

The Sole Member decided to amend article 5.3 of the articles of incorporation of the Company and to replace it in its entirety in order to give it the following wording:

“ **5.3.** The Designated Asset in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders, which can be adopted in writing or at a general meeting of shareholders.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fjord Clean Energy Fund One LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Île de Man, ayant son siège social au Clinch's House, Lord Street, Douglas, Île de Man IM99 1RZ,

ici représentée par Abdelrahime Benmoussa, employé privé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- Ivory Investments S.à r.l. (société à responsabilité limitée) (la Société), une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée à Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée sous le numéro RCS B 139.652, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1762 en date du 17 juillet 2008.

- Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 940 en date du 9 mai 2011.

- La partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associée Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société et de le remplacer intégralement afin de lui donner la teneur suivante:

« **5.3.** Les Actifs Désignés relatifs à chaque classe de Parts Sociales Traçantes émises par la Société seront déterminés par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés pouvant être adoptée par résolutions écrites ou lors d'une assemblée générale des associés.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2014. LAC/2014/3292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026081/85.

(140031182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Intraline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 53, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026096/10.

(140031892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Infra Santana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 184.576.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Raul Delfim CORREIA SANTANA, entrepreneur, né le 08 mars 1975 à Carnaxide/Oeiras (P), demeurant à F-54870 Montigny-sur-Chiers, 24, Rue de Juminel,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "INFRA SANTANA S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction en général, gros oeuvres et parachèvement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par le comparant Monsieur Raul Delfim CORREIA SANTANA, préqualifié, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-4830 Rodange, 4, Route de Longwy

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raul Delfim CORREIA SANTANA, entrepreneur, né le 08 mars 1975 à Carnaxide/Oeiras (P), demeurant à F-54870 Montigny-sur-Chiers, 24, Rue de Juminel,

3.- Le gérant unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2014. Relation GRE/2014/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014026092/121.

(140031307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Kohrmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B2 Print S.à r. l.)**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 117.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026119/10.

(140031893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Rio Preto Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026271/11.

(140031251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Poland Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.702.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014026234/10.

(140031096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026193/11.

(140031393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014026302/12.

(140031132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 février 2014 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels 2014, en remplacement de Monsieur Pierre LENTZ, démissionnaire;

- Monsieur Frédéric GARDEUR, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels 2014, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, démissionnaire;

- Madame Rita GOUJON, née le 27 mai 1971 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes 2014.

- Le mandat de Monsieur Alexander STUDHALTER a été renouvelé en tant qu'administrateur et président de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour Manuel Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014026180/29.

(140031252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014026048/14.

(140031599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

CD Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.764.944,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Claude DARMON, né le 3 août 1942 à Alger (Algérie), demeurant à F-75006 Paris, 176, Boulevard Saint Germain (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 25 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CD PARTICIPATIONS S.à.r.l.", établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141125, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2233 du 12 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2009, suivant acte reçu par le notaire soussigné, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 584 du 18 mars 2010 (la Société);

- Que l'Associé Unique reconnaît être pleinement informé des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros (EUR 5.910.391,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-trois euros (EUR 4.854.553,-) à un montant de dix millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 10.764.944,-);

2. Emission de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze (5.910.391) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze (5.910.391) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'Associé Unique et acceptation du paiement et de la libération en totalité pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ayant une valeur totale de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept centimes (EUR 5.910.391,57);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes.

- Que l'Associé Unique demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros (EUR 5.910.391,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre millions huit cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-trois euros (EUR 4.854.553,-) à un montant de dix millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 10.764.944,-) par l'émission de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze (5.910.391) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées; ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à un dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Est alors intervenu l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, lequel déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'Apport) d'un portefeuille de valeurs mobilières d'un montant total de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept centimes (EUR 5.910.391,57) (le Portefeuille de Valeurs Mobilières).

L'Associé Unique déclare que (i) l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 16 décembre 2013, (ii) il est le seul propriétaire du Portefeuille de Valeurs Mobilières qu'il apporte et que ce Portefeuille de Valeurs Mobilières est légalement et conventionnellement librement transmissible, (iii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Portefeuille de Valeurs Mobilières à la Société et (iv) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation en date du 16 décembre 2013, soit un montant total de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept centimes (EUR 5.910.391,57), dont un montant de cinq millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-onze euros (EUR 5.910.391,-) est alloué en vue de la libération des Nouvelles Parts Sociales, et le solde, soit cinquante-sept centimes (EUR 0,57) étant affecté au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article cinq, alinéa un, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 10.764.944,-) représenté par dix millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre (10.764.944) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014026556/86.

(140031981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.